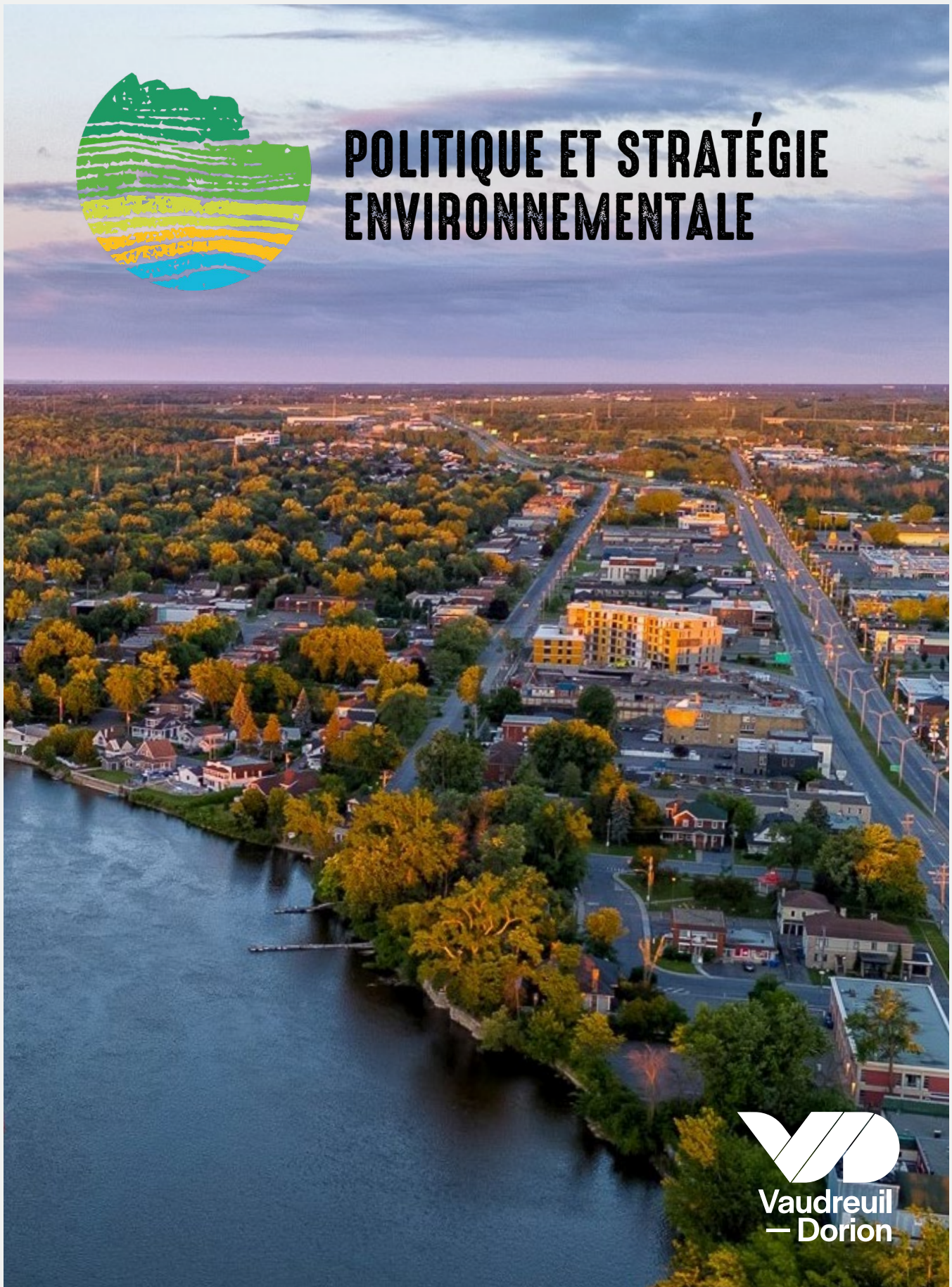




POLITIQUE ET STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE



Vaudreuil
— Dorion

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	3	Biodiversité	14
Mot du directeur général	3	Agriculture et foresterie urbaine	15
Introduction	4	Aménagement du territoire	16
■ Cadre de référence	5	Infrastructures	17
■ Finalité de la politique et de la stratégie environnementale	6	Gestion des matières résiduelles	18
■ But de la politique et de la stratégie environnementale	6	Ville verte	19
■ Objectif	6	Résilience financière	20
■ Thématiques	7	Sécurité publique	20
■ Principes directeurs	8	Plan de mise en œuvre	21
■ Rôles de la Ville	8	Glossaire	22
Démarche d'élaboration et de consultations	9	Acronymes	25
■ Démarche d'élaboration	9	Références	26
■ Démarche de consultations	12		



C'est avec fierté que nous vous présentons la nouvelle Politique et stratégie environnementale de la Ville de Vaudreuil-Dorion, fruit d'un engagement collectif pour un avenir plus durable. Au fil des années, la population a été consultée et nous avons eu maintes occasions de partager des idées pour concevoir une vision qui répond aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Cette Politique et stratégie environnementale vise à réduire notre impact écologique, à préserver la biodiversité et à favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Elle place également la résilience urbaine et le développement durable au cœur de nos préoccupations pour offrir à chacun un milieu de vie sain et viable. Elle se veut intemporelle. S'y grefferont au fil du temps différents plans d'action qui nous permettront d'atteindre nos objectifs en matière de protection de l'environnement.

La réussite de cette politique repose sur l'implication de tous, des citoyens aux commerces et entreprises, en passant par les organismes communautaires. Ensemble, nous avons le pouvoir d'apporter des changements concrets, en transformant nos habitudes et en faisant des choix éclairés.

Je vous invite à consulter cette politique, à vous informer, et à participer activement à sa mise en œuvre. Nous pouvons tous agir dès maintenant dans l'intérêt des générations futures.

Le maire Guy Pilon



La Politique et stratégie environnementale incarne l'engagement de la Ville envers la préservation de notre environnement, en tenant compte des besoins actuels et futurs de notre communauté. Tout en répondant aux défis d'aujourd'hui, elle veille à ne pas compromettre la capacité des prochaines générations à faire face aux préoccupations auxquelles elles seront confrontées.

Cette nouvelle édition de la politique environnementale se veut un outil intemporel. Elle guidera l'intégration des actions environnementales dans la planification municipale et leur mise en œuvre. En tant que gouvernement de proximité, la Ville joue un rôle clé dans la protection de l'environnement. À travers son leadership, ses partenariats et son rôle de facilitateur, elle encourage les différents acteurs à adopter des gestes concrets et à modifier leurs comportements pour lutter contre les changements climatiques. Chaque individu a la capacité et la responsabilité d'agir. Ensemble, nous avons le pouvoir d'atténuer les impacts de nos actions sur notre environnement.

Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de cette Politique et stratégie environnementale : élus, employés municipaux, membres des comités et citoyens engagés. Votre contribution est essentielle à la réussite de ce projet ambitieux.

Réduire notre empreinte environnementale est une priorité. Et c'est en agissant ensemble que nous pourrons relever ce défi avec succès.

Olivier Van Neste
Directeur général

INTRODUCTION



RÉDUIRE ENSEMBLE NOTRE EMPREINTE

Reflétant l'engagement de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ce slogan, créé en 2017 avec le lancement du processus de consultations publiques pour élaborer la première Politique environnementale de la Ville, vise à guider les décisions municipales sur les enjeux environnementaux prioritaires et à encourager la participation de la communauté dans la préservation de l'environnement.

Cette nouvelle Politique et stratégie environnementale représente la consolidation de cette démarche. Cet outil fondamental place les bases pour assurer la protection de l'environnement de façon intemporelle, cohérente et complémentaire aux autres outils de planification de la Ville.

Cadre de référence

Le cadre de référence sert à doter la Ville et sa population d'une vision commune pour la politique et la stratégie environnementale et inclut les fondements et les paramètres qui ont guidé la démarche d'élaboration.

La **politique environnementale** est composée des engagements environnementaux de la Ville. Ces engagements sont formulés afin de répondre « à quoi » s'engage la Ville et « pourquoi » elle le fait.

Pour sa part, la **stratégie environnementale** identifie « le comment » faire pour y arriver.

Le **plan de mise en œuvre** désigne le processus de mise en œuvre et définit les éléments nécessaires pour donner vie à la Politique et stratégie environnementale, en servant de guide et de feuille de route vers la réalisation.

Finalement, ce sont dans les différents **plans d'action et de gestion** environnementaux que l'on retrouvera les actions concrètes à implanter en fonction de l'enjeu qui doit être traité ou de l'objectif à atteindre.

Finalité de la politique et de la stratégie environnementale

La **politique environnementale** de la Ville de Vaudreuil-Dorion reflète sa vision, ses valeurs et ses priorités en matière d'environnement et représente sa pierre angulaire dans la réflexion et la prise de décisions. Elle facilite l'intégration des actions de protection de l'environnement dans la planification municipale et ses activités quotidiennes, et rappelle le rôle de premier plan de la Ville.

La **stratégie environnementale** est le vecteur de la politique environnementale qui identifie les moyens pour atteindre les engagements énoncés. La stratégie précise les orientations à suivre par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour garantir la protection de l'environnement, le développement durable, l'adaptation aux changements climatiques et cesser l'appauvrissement de la biodiversité.

But de la politique et de la stratégie environnementale

La **politique environnementale** vise à préserver la qualité de l'environnement sur le territoire, en tenant compte des besoins et des aspirations de la population.

La **stratégie environnementale** assure la continuité des actions déjà en place et définit les pratiques, les processus et les outils qui seront utilisés pour respecter les engagements durant sa mise en œuvre.

Cette politique encourage également la population à agir et à accomplir des gestes concrets pour l'environnement. La protection de l'environnement est une responsabilité partagée, puisque tout un chacun a l'obligation d'agir de façon préventive, de conserver l'habitat et de réparer les dommages environnementaux déjà causés.

Objectif

L'objectif de cette politique est de réduire notre impact écologique, préserver la biodiversité, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques, la résilience urbaine et le développement durable, c'est-à-dire le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

L'ensemble des actions concrètes et mesurables, qui seront mises en place pour atteindre les objectifs environnementaux définis dans la stratégie environnementale, seront rassemblées dans les différents plans d'action environnementaux adoptés par la suite. Pour sa part, le plan de mise en œuvre garantit le suivi, la priorisation des différents plans d'action et la reddition de comptes afin d'assurer un processus transparent et rigoureux. La section intitulée « Plan de mise en œuvre » donne davantage d'explications.

Thématiques

Les cinq grandes thématiques environnementales exprimées par la communauté en 2017 restent au cœur de cette politique. Elles ont été restructurées en huit thématiques pour représenter les enjeux environnementaux actuels, futurs et leur évolution dans le temps. Les changements climatiques sont considérés à l'intérieur de chacune.



Biodiversité



Agriculture et foresterie urbaine



Aménagement du territoire



Infrastructures



Gestion des matières résiduelles



Ville verte



Résilience financière



Sécurité publique

Principes directeurs

La Ville base ses décisions sur la science avec la conviction qu'elle assure la pérennité de ses infrastructures tout en améliorant la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes lorsqu'elle fait face aux enjeux environnementaux. En l'absence de certitude scientifique, la Ville applique le principe de précaution afin d'anticiper et d'éviter les dommages à l'environnement.

La politique environnementale de la Ville de Vaudreuil-Dorion est une mesure volontaire confirmant son engagement ferme à respecter les lois et règlements environnementaux et adhère :

- aux principes sur l'environnement et le développement durable énoncés dans la Charte de la Terre de la Déclaration de Rio (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992) et définis par la *Loi sur le développement durable du Québec* (D-8.1.1);
- aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming – Montréal sur la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité (Organisation des Nations Unies, 2022).

Rôles de la Ville

La Ville de Vaudreuil-Dorion est un leader en matière de protection de l'environnement par ses actions exemplaires inspirantes.

Elle est un partenaire impliqué avec les acteurs du milieu pour la mise en œuvre des actions.

Elle joue un rôle facilitateur en offrant un soutien à sa population et aux acteurs engagés dans la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

LEADERSHIP
PARTENARIAT
FACILITATEUR

Démarche d'élaboration et consultations

Démarche d'élaboration

Dans l'objectif d'assurer la pérennité de la nouvelle Politique et stratégie environnementale de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la politique et la stratégie ont été travaillées comme des documents intemporels, suivis d'un plan de mise en œuvre qui permettra de prioriser et de rattacher les divers plans d'action et de gestion spécifiques subséquents, dont entre autres : le plan climat, le plan d'adaptation aux changements climatiques, le plan de décarbonation, le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes. La figure 1 montre une schématisation du concept qui englobe la nouvelle version de la Politique et stratégie environnementale.



Figure 1. Concept global de la Politique et stratégie environnementale

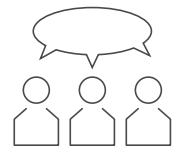
La figure 2 présente les différentes étapes de la démarche d'élaboration entre février 2022 et décembre 2024. L'adoption de la Politique et stratégie environnementale est accompagnée de la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » de l'Union des municipalités du Québec, dans le but de rappeler le rôle de premier plan des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques et des élus municipaux à considérer les enjeux climatiques comme les moteurs permanents de leurs décisions. Pour sa part, le comité de pilotage de la Politique environnementale a la charge de réaliser, entre autres, une priorisation des plans d'action et de gestion rattachés, ainsi qu'une révision annuelle de leur mise en œuvre.

2022



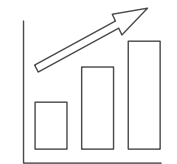
FÉVRIER

Structure de la nouvelle Politique et stratégie environnementale



MAI

Consultations internes interservices



Bilan des actions de la Politique environnementale



JUILLET

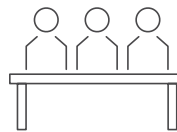
Sondages à la population lors des fêtes de quartier



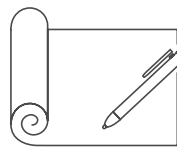
Sondage à la population en ligne

AVRIL

Constitution du groupe de travail interservices



Élaboration du cadre de référence



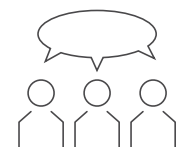
JUIN

Rédaction du document de travail de la nouvelle Politique et stratégie environnementale

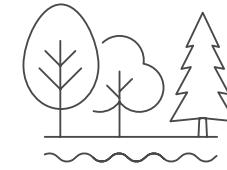


SEPTEMBRE

Rencontre de travail du groupe de travail interservices



2023



AVRIL

Portrait territorial

JUILLET

Sondages à la population lors des fêtes de quartier

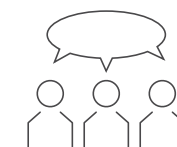


2024



MARS

Début de la démarche Plan climat



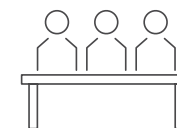
AOÛT

Rencontre de travail du groupe de travail interservices

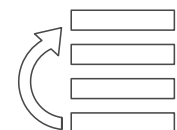


DÉCEMBRE

Adoption de la Politique et stratégie environnementale et Déclaration « Unis pour le climat »



Constitution du comité de pilotage



Priorisation des plans d'action et de gestion rattachés

JUILLET

Sondages à la population lors des fêtes de quartier



SEPTEMBRE

Présentation au comité environnement



Démarche de consultations

Le 16 avril 2018, la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté sa toute première politique environnementale. Cette dernière découle du processus de consultations publiques amorcé au printemps 2017, auquel ont participé plus de 700 citoyens et organismes en répondant à un sondage, en déposant un mémoire ou en ayant pris part aux soirées table ronde.

Entre le 8 juillet et le 28 août 2022, environ 180 citoyens ont répondu à un sondage en ligne afin que le processus de création de la nouvelle politique environnementale reflète leurs préoccupations.

De plus, un total de 1184 citoyens ont été sondés lors des fêtes de quartier entre 2022 et 2024 pour connaître leurs intérêts au sujet des initiatives environnementales et les enjeux qui sont prioritaires pour eux à travers le temps.

Ces diverses consultations publiques permettent à la population de s'exprimer sur ses priorités, ses idées et ses valeurs. Elles guident la Ville sur les choix à faire et les actions à prioriser pour assurer une adéquation avec les enjeux exprimés par la population.

Les faits saillants des résultats des diverses consultations se trouvent à la figure 3.

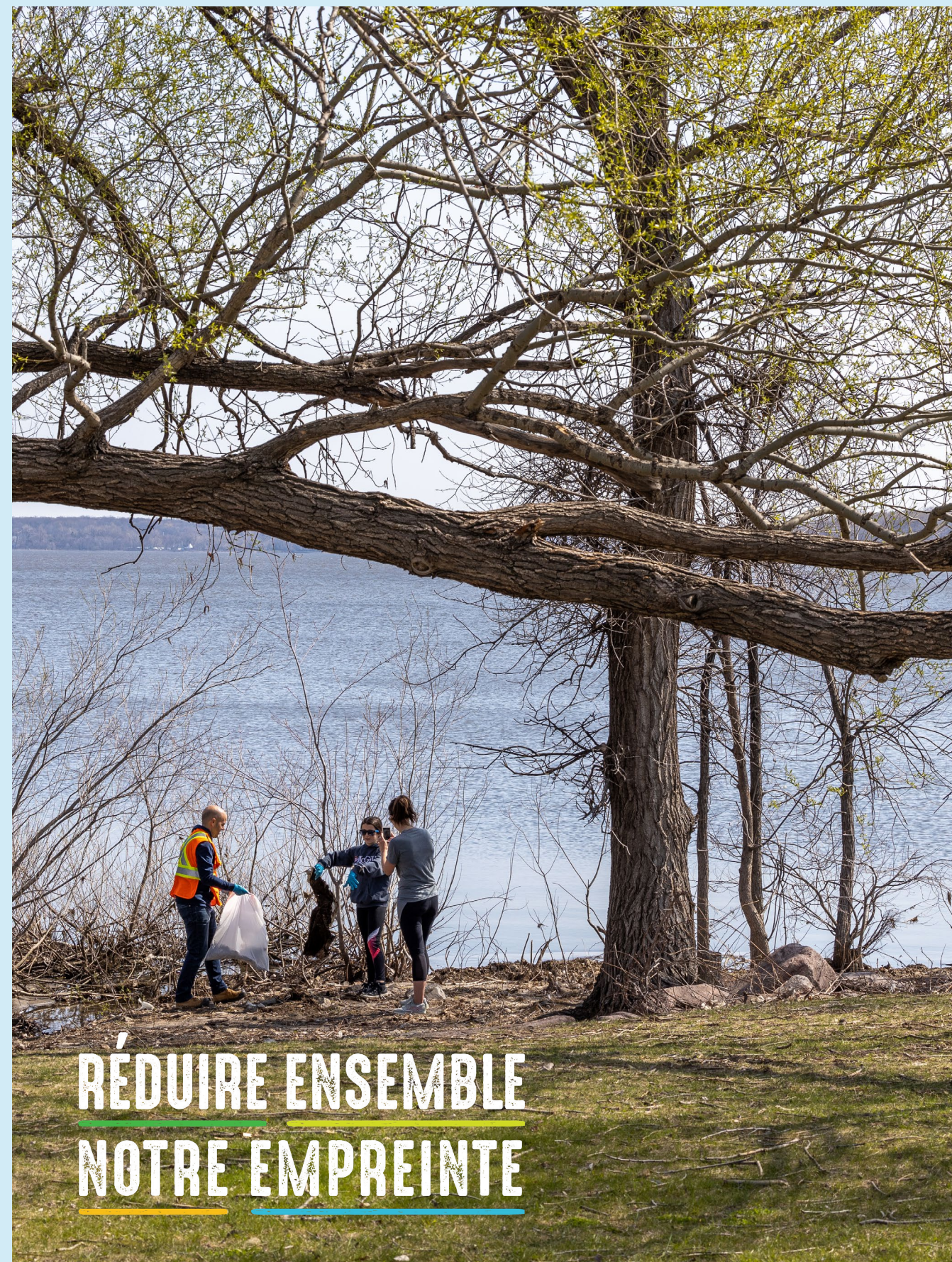
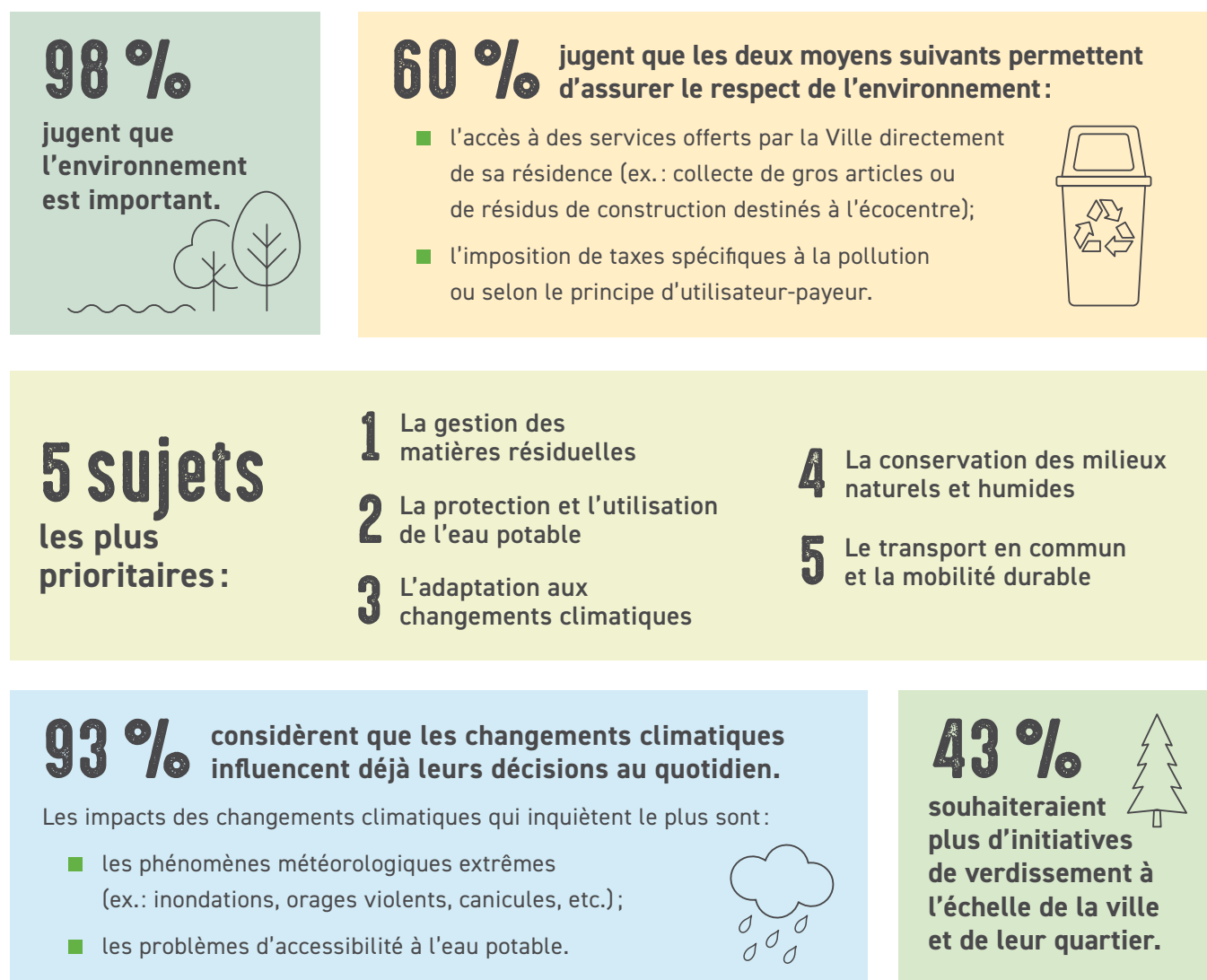


Figure 3. Bilan des consultations publiques entre 2017 et 2024

Biodiversité

Engagements

La Ville s'engage à préserver la richesse des écosystèmes naturels, essentielle au maintien des services écologiques, à l'adaptation et à la résilience des milieux de vie aux changements climatiques sur l'ensemble du territoire.

Stratégies

Afin de préserver la richesse des écosystèmes naturels et les services associés aux fonctions écologiques, la Ville :

- Assure la protection des écosystèmes ;
- Contribue à la restauration écologique ;
- Privilégie l'utilisation durable des ressources ;
- Améliore la connectivité des écosystèmes ;
- Renforce la lutte contre la perte d'habitat, la pollution, la surexploitation et les espèces exotiques envahissantes ;
- Encourage la cohabitation harmonieuse des activités récréotouristiques dans l'environnement.



Agriculture et foresterie urbaine

Engagements

La Ville s'engage à promouvoir l'agriculture et l'autonomie alimentaire qui sont essentielles à la réussite d'une communauté et d'un territoire nourricier.

La Ville s'engage à réaliser une saine gestion de sa ressource forestière pour assurer sa pérennité et préserver les bienfaits associés à son patrimoine arboricole.

Stratégies

Afin de promouvoir l'agriculture urbaine et une saine gestion de sa ressource forestière, la Ville :

- Joue un rôle de catalyseur dans le développement des communautés nourricières ;
- Facilite l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Valorise l'agriculture locale au cœur des milieux de vie ;
- Mobilise sa population autour des projets locaux ;
- Assure la protection et l'augmentation de la canopée urbaine ;
- Intègre des indicateurs de diversité spécifiques et fonctionnels dans la planification des plantations ;
- Privilégie des espèces adaptées aux conditions de l'écosystème en assurant la plantation du bon arbre au bon endroit.



Aménagement du territoire



Engagements

La Ville s'engage à appliquer les principes de développement durable dans l'aménagement du territoire, afin de promouvoir les aménagements résilients, la réduction des gaz à effet de serre (GES), le développement social, l'accès aux milieux naturels et le bien-être de la population.

Stratégies

Afin de favoriser les aménagements résilients, la réduction des GES, le développement social, le bien-être de la population et l'accès aux milieux naturels, la Ville :

- Optimise l'utilisation du sol avec une vision intégrée ;
- Privilégie la revitalisation et le redéveloppement ;
- Adapte la planification et la réglementation aux changements climatiques ;
- Promeut la densification urbaine intelligente ;
- Privilégie l'implantation des infrastructures vertes dans la réglementation ;
- Favorise la déminéralisation et le verdissement ;
- Contribue à la protection et à la mise en valeur du patrimoine ;
- Privilégie des projets structurants facilitant le transport collectif et adapté ainsi que le transport actif ;
- Offre des milieux naturels sains à la population ;
- Favorise l'atteinte de l'efficacité énergétique des bâtiments et du transport.



Infrastructures



Engagements

La Ville s'engage à assurer la protection et l'adéquation des infrastructures municipales en prenant en compte les changements climatiques dans un souci d'assurer une gestion responsable des actifs et de garantir les services à la population.

La Ville s'engage à adapter ses infrastructures afin d'assurer un approvisionnement stable et durable en eau potable, ainsi qu'une gestion des eaux pluviales et un traitement des eaux usées efficace et sécuritaire.

Stratégies

Afin d'assurer la résilience des infrastructures municipales face aux changements climatiques, d'assurer un approvisionnement en eau potable stable et durable, ainsi qu'une gestion des eaux pluviales et un traitement des eaux usées efficace et sécuritaire, la Ville :

- Effectue une gestion responsable des actifs en minimisant les coûts associés à la crise climatique ;
- Ajuste la gestion des services municipaux aux aléas climatiques ;
- Favorise la conception innovatrice et les méthodes de travail à faible impact pour l'environnement ;
- Priorise les mesures de rétention des eaux *in situ* et les mesures d'adaptation naturelles ;
- Privilégie l'implantation des infrastructures vertes ;
- Priorise l'économie d'eau potable
- Favorise l'atteinte de l'efficacité énergétique corporative ;
- Réduit l'empreinte écologique des projets.



Gestion des matières résiduelles



Engagements

La Ville s'engage à réduire la génération des matières résiduelles et à optimiser la gestion des collectes, leur transport et leur traitement afin d'améliorer sa performance territoriale et de diminuer les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à la surexploitation et au gaspillage des ressources.

Stratégies

Afin d'améliorer sa performance territoriale et de diminuer les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à la gestion de matières résiduelles, la Ville :

- Assure une gestion des matières résiduelles innovante et efficace sur tout le territoire en suivant le principe des 3RV-E;
- Informe, sensibilise et éduque la population aux bonnes pratiques de tri et au principe des 3RV-E;
- Met en place des outils réglementaires et d'écofiscalité pour encadrer la gestion des matières résiduelles (GMR);
- Favorise l'économie circulaire locale.



Ville verte



Engagements

La Ville s'engage à intégrer des pratiques innovantes et inspirantes, afin de devenir un modèle exemplaire d'écoresponsabilité pour sa population.

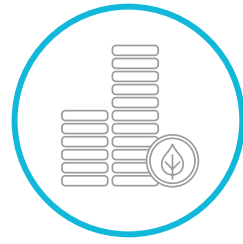
Stratégies

Afin de devenir un modèle exemplaire d'écoresponsabilité pour sa population, la Ville :

- Met en place des initiatives de préservation des espaces naturels municipaux;
- Adapte ses bâtiments municipaux existants et futurs pour assurer leur résilience;
- Fait preuve de leadership en GMR dans ses bâtiments municipaux;
- Encourage la population à accomplir des gestes positifs pour l'environnement;
- Engage le personnel de l'administration dans des actions écoresponsables.



Résilience financière



Engagements

La Ville s'engage à la mise en place de mécanismes financiers adaptés pour faire face aux impacts et aux imprévus exacerbés par les changements climatiques.

Stratégies

Afin de faire face aux impacts et aux imprévus exacerbés par les changements climatiques, la Ville :

- Évalue et implante des mesures d'écofiscalité ;
- Diversifie les sources de revenus pour réduire sa dépendance à la taxe foncière ;
- Intègre des mesures d'adaptation dans la gestion des actifs municipaux ;
- Consolide sa prévision budgétaire face aux impacts des changements climatiques.

Sécurité publique



Engagements

La Ville s'engage à intégrer les aléas liés aux nouvelles réalités du climat dans ses différents plans de gestion de crise et de sécurité des personnes et des biens afin de diminuer la vulnérabilité de son territoire.

Stratégies

Afin de diminuer la vulnérabilité de son territoire et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la Ville :

- Adapte ses plans de sécurité civile aux risques et menaces des aléas climatiques du territoire ;
- Sensibilise, informe et éduque la population aux risques et menaces des aléas climatiques du territoire et aux opérations de prévention, d'atténuation et de réhabilitation.

Plan de mise en œuvre

La politique et la stratégie environnementale de la Ville de Vaudreuil-Dorion sont intemporelles parce que la protection de l'environnement va toujours perdurer et ne peut être considérée que pour une période donnée. Elles sont la première étape pour orienter et soutenir les décisions et les actions qui seront traduites postérieurement en divers plans d'action et de gestion pour répondre aux engagements pris par la Ville. Cette façon de faire permet la production de plans d'action en établissant des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (S.M.A.R.T.), qui permettront de définir des tâches à réaliser, l'allocation de ressources humaines et financières, la hiérarchisation des tâches, l'établissement de l'échéancier et des jalons et l'observation des résultats. Il s'agit d'une bonne pratique adaptée pour la priorisation des efforts municipaux afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels et d'identifier ceux à venir.

Pour sa part, le plan de mise en œuvre de la Politique et stratégie environnementale s'articule autour des **quatre grands éléments** qui servent de guide et de feuille de route vers la réalisation.

Ces éléments sont :

Le comité de pilotage

Formé par l'administration municipale, relevant de la direction générale, il a pour mandat le suivi de la mise en œuvre de la politique et la priorisation des différents plans d'action, en assurant le respect des directives gouvernementales, ainsi que les lois et règlements et la disponibilité des sources de financement.

La conception et la mise en œuvre des plans d'action S.M.A.R.T.

Impliquent les échéanciers et les budgets requis à considérer dans la planification budgétaire des prochaines années.

La communication et la reddition de comptes

Permettent d'expliquer à la population les actions de la Ville en lien avec la Politique et stratégie environnementale, incluant un bilan annuel sur l'avancement des actions mises de l'avant.

La consultation périodique de la population du territoire

Permet à la Ville de rester informée et mobilisée pour répondre aux préoccupations de la population.



Glossaire

3RV-E : Principe d'action qui vise à assurer une saine gestion des matières résiduelles et qui, pour ce faire, privilégie, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les formes autres de valorisation puis l'élimination de ces matières (Office québécois de la langue française, 2022).

Agriculture urbaine : Rassemble toutes les pratiques agricoles qui ont lieu en ville et autour des villes, incluant la production de végétaux comestibles et l'élevage de petits animaux (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle, 2024).

Aménagement du territoire : L'aménagement du territoire est décrit par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une action de planification, impliquant un processus décisionnel en vue d'atteindre des objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il implique des modifications de l'environnement visant à soutenir l'implantation d'une communauté, en organisant la répartition des activités, équipements et infrastructures sur le territoire (Institut national de santé publique du Québec, 2024).

Biodiversité : Mot qui désigne toutes les formes de vie et de processus écologiques sur la Terre; il est synonyme de « diversité biologique ». La biodiversité comprend trois aspects interdépendants : la diversité des espèces, la diversité génétique et la diversité des écosystèmes (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2024).

Canopée : Strate supérieure d'un couvert forestier constituée de l'ensemble des cimes des arbres et soumise à l'influence directe de la lumière solaire (Office québécois de la langue française, 2016).

Changements climatiques : Changement observable des variables climatiques mondiales qui est attribuable, de manière directe ou indirecte, aux activités humaines, par l'émission de gaz à effet de serre (Office québécois de la langue française, 2019).

Connectivité écologique : Propriété des habitats écologiques d'être interconnectés pour permettre la libre circulation des espèces et la conservation de leur équilibre biogénétique, malgré l'occupation humaine environnante (Office québécois de la langue française, 2023).

Conservation : Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R., 2013).

Densification urbaine intelligente : Consiste à augmenter le nombre d'habitants et habitantes au kilomètre carré dans un même espace urbain. Cette densification s'oppose à l'étalement urbain afin de favoriser la protection des milieux agricoles et naturels. La densification « intelligente » favorise la mixité sociale et fonctionnelle, le verdissement et le transport actif et collectif. Elle découle d'une volonté de réduire la dépendance à l'automobile et de s'engager activement dans la lutte à la crise climatique (Communauté métropolitaine de Montréal, 2020).

Développement durable : Modèle de société qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable est donc fondé sur une vision à long terme, incluant la protection de l'environnement et de sa biodiversité, l'enrichissement et le développement du tissu social appuyé sur une économie responsable ainsi que sur un partage équitable des ressources (Organisation des Nations Unies, 2015).

Déminéralisation : Consiste à retirer des surfaces minérales et imperméables (asphalte, béton) pour faire de la place à des végétaux qui favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol. Cette technique contribue à diminuer les îlots de chaleur présents dans les milieux urbains densément bâtis (Ville de Québec, 2024).

Diversité fonctionnelle : Est la variété des réponses que les espèces de l'écosystème apportent à un changement touchant leur environnement ou la variété des réponses que l'écosystème lui-même peut apporter à un tel changement. En principe, plus la diversité fonctionnelle est grande, plus il y a de chances que certaines espèces réagissent bien à une altération de l'environnement, donc plus l'écosystème est stable. Si la diversité fonctionnelle est médiocre, par contre, toute la communauté risque de pâtir du changement (Site web de la Biodiversité Canadienne, 2024).

Diversité spécifique : Est un indicateur de biodiversité qui prend en compte à la fois la richesse spécifique et l'abondance relative des espèces (« équitabilité ») dans un assemblage donné. La diversité spécifique est notamment utilisée pour dresser un état des lieux, ou mesurer des tendances sur le court, moyen ou long terme. Il existe de multiples indices pour mesurer la diversité spécifique qui donnent plus ou moins de poids à chacune de ses deux composantes. Ces indices ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients et leur utilisation dépend de l'objectif de l'étude menée. Les indices les plus utilisés sont les indices de Richesse, de Shannon et de Simpson (Xu, Böttcher, & Chou, 2020).

Écofiscalité : Est un outil qui regroupe un ensemble d'instruments économiques visant à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation. Le recours à l'écofiscalité trouve son fondement dans la Loi sur le développement durable du Québec (D-8.1.1). Ainsi, les incitatifs économiques qui entrent dans le champ de l'écofiscalité :

- répondent d'abord à un enjeu environnemental, tout en produisant des effets concomitants de nature sociale (concernant la santé ou la solidarité, notamment) ou économique (comme le développement de nouvelles pratiques d'affaires);
- favorisent la protection de l'environnement et la qualité des milieux de vie, l'aménagement durable du territoire, la mobilité durable et la lutte contre les changements climatiques;

- visent une plus grande efficacité économique en prônant une consommation de produits et services, des modes de production et des pratiques d'affaires écoresponsables, et la pérennité de la vitalité économique par une utilisation plus optimale des ressources naturelles et une innovation orientée vers les besoins de l'économie verte;
- génèrent des retombées sur le comportement des consommateurs et contribuables ou sur la collecte de revenus pouvant être réinvestis dans des programmes gouvernementaux.

Les mesures écofiscales s'appuient principalement, mais non exclusivement, sur les principes de la Loi sur le développement durable, tels que le principe de l'internalisation des coûts, le principe de pollueur-payeur et le principe d'utilisateur-payeur (Gouvernement du Québec, 2017).

Économie circulaire : Système de production, d'échange et de consommation visant à réduire à la source et à optimiser l'utilisation de nos ressources (matières premières, eau, énergie), notamment en favorisant la circulation des biens et des ressources entre les parties prenantes d'un territoire dans des boucles fermées ne créant pas de déchets (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2024).

Écosystèmes naturels : Désigne un ensemble dynamique où des organismes vivants interagissent entre eux et avec leur milieu. Plus concrètement, un écosystème se compose essentiellement de deux éléments. Un environnement, avec ses caractéristiques physiques telles que l'eau, le climat, la lumière, la matière organique : c'est le biotope. Et d'autre part la biocénose, qui englobe les êtres vivants spécifiques à ce milieu comme les plantes, les animaux et les micro-organismes. L'écosystème naturel offre les services écologiques essentiels au maintien de la vie humaine au niveau de la qualité de l'air, la régulation de la température, la pollinisation, la gestion de l'eau, la santé et bien-être, entre autres (Conservation Nature, 2024).

Efficacité énergétique (ou rendement énergétique) :

Capacité de produire un maximum de résultats avec un minimum de dégradation d'énergie. Ainsi, un appareil qui remplit bien sa fonction tout en consommant peu d'énergie possède une bonne efficacité énergétique (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2024).

Empreinte écologique (ou empreinte environnementale) :

Est un indicateur permettant de mesurer l'impact et la pression exercée par les activités humaines sur les écosystèmes et la planète (Carboneutre Québec, 2024).

Espèce exotique envahissante : Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal ou un micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) introduit hors de son aire de répartition naturelle, qui colonise de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et qui peut former des populations dominantes. Son établissement et sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2024a).

Gaz à effet de serre (GES) : Gaz d'origines naturelles ou anthropiques présents dans l'atmosphère qui contribuent à retenir la chaleur à la surface de la Terre. Les principaux GES sont la vapeur d'eau, de dioxyde de carbone (CO₂ ou gaz carbonique), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et l'ozone (O₃). (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2024c)

Infrastructures municipales : Sont composées d'une vaste gamme de biens, tels que les systèmes d'aqueduc et d'égouts, les parcs et installations récréatives, ainsi que les routes, les ponts et les bâtiments municipaux (Yang, Afroz, Rhodes, Crummey, & Lewis, 2021).

Infrastructures vertes : Ensemble d'espaces naturels, semi-naturels et d'aménagements végétalisés fournissant de multiples bénéfices aux sociétés humaines. Bien que leur multifonctionnalité soit un élément central de leur définition, les infrastructures vertes rendent des services essentiels au bien-être des individus et des communautés: de la lutte aux îlots de chaleur en passant par le contrôle des eaux de ruissellement et l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. L'ensemble des bénéfices fournis par les infrastructures vertes contribue à la réduction de la vulnérabilité des villes, à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de vie des citoyens (Rayfield, et al., 2015) (Labo Climat Montréal, 2021).

Foresterie urbaine : La foresterie urbaine est la planification, la plantation, la protection, l'entretien et le soin durables des arbres, des forêts, des espaces verts et des ressources connexes dans les villes et collectivités ainsi qu'en périphérie de celles-ci pour fournir aux gens des bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique (Arbres Canada, 2019).

Patrimoine : Ensemble des biens matériels et immatériels, qu'ils soient d'ordre naturel, culturel ou historique, appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre (Office québécois de la langue française, 2008).

Performance territoriale en gestion de matières résiduelles : La performance d'une municipalité est déterminée par les quantités de matières résiduelles éliminées par habitant. Ainsi, plus la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant est faible, plus la municipalité est considérée comme performante, et plus la subvention qui lui est versée est élevée (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs, 2024d).

Préservation : Maintien à long terme d'éléments de la biodiversité et de leur dynamique naturelle (Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R., 2013).

Protection : Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité (Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R., 2013).

Résilience : La résilience fait référence à l'aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société à s'adapter aux perturbations découlant d'aléas par la résistance, la capacité de récupération ou le changement en vue d'atteindre et de maintenir un niveau acceptable de fonctionnement. Le développement de la résilience repose sur un partage des responsabilités entre les citoyens, les intervenants, les organisations, les collectivités, les gouvernements, les systèmes et la société en général en vue d'éviter que les aléas ne se transforment en catastrophes. La résilience réduit au minimum la vulnérabilité ou la sensibilité aux dommages découlant des aléas en créant ou en renforçant la capacité sociale ou physique du milieu humain et bâti de faire face aux catastrophes, de s'y adapter, d'intervenir, de se rétablir et de tirer des leçons des catastrophes (Ministres responsables de la sécurité civile, 2017).

Acronymes

EEE : Espèce exotique envahissante

GES : Gaz à effet de serre

GMR : Gestion de matières résiduelles

3RV-E : Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

Restauration écologique : Ensemble d'actions visant, à terme, à rétablir un caractère plus naturel à un écosystème dégradé ou artificialisé, en ce qui concerne sa composition, sa structure, sa dynamique et ses fonctions écologiques (Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R., 2013).

Services écologiques : Aussi appelés services écosystémiques, sont les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2024)

Territoire nourricier : Priorise l'accès à la saine alimentation pour l'ensemble de sa population en consolidant un système alimentaire de proximité durable (Loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue, 2024).

Références

Arbres Canada. (2019). *Stratégie canadienne sur la forêt urbaine 2019-2024*. Ottawa : Arbres Canada. Récupéré sur Définition des forêts urbaines : <https://arbrescanada.ca/ressources/recueil-des-meilleures-pratiques-de-gestion-des-forets-urbaines/1-definition-des-forets-urbaines/>

Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle. (2024). *L'agriculture urbaine, c'est quoi ?* Récupéré sur <https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>

Benoit Limoges, G. B. (2013). *Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ*. (L. S. Canada, Éd.) *Le naturaliste canadien*, 137(2), 21-27.

Carboneutre Québec. (2024). *Définition empreinte écologique*. Récupéré sur <https://carboneutrequebec.com/definition-empreinte-ecologique/>

Communauté métropolitaine de Montréal. (2020, juin). *Les notes de l'observatoire Grand Montréal - Densité urbaine, pandémie et développement métropolitain durable : Un état des lieux*. Récupéré sur https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Note_de_l_Observatoire_DENSITE_PANDEMIE_ET_DEV_METRO_DURABLE.pdf

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. (1992, juin 3-14). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement - Principes de gestion des forêts*. Récupéré sur <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

Conservation Nature. (2024). *Écosystème : une multitude de mondes à découvrir*. Récupéré sur <https://www.conservation-nature.fr/ecosysteme/>

Gouvernement du Québec. (2017, décembre). *Le recours à l'écofiscalité – Principes d'application*. Récupéré sur https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RecoursEcofiscalite.pdf

Institut national de santé publique du Québec. (2024, Avril 29). *Aménagement du territoire*. Récupéré sur Institut national de santé publique du Québec : <https://www.inspq.qc.ca/amenagement-territoire>

Labo Climat Montréal. (2021, Mai). *Infrastructures vertes*. Récupéré sur Labo Climat Montréal : <https://laboclimatmtl.inrs.ca/wp-content/uploads/2022/01/Infrastructures-vertes.pdf>

Le site web de la Biodiversité canadienne. (2024). *La théorie de la biodiversité*. Récupéré sur <https://www.canadianbiodiversity.mcgill.ca/francais/index.htm>

Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. & Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in. *Le Naturaliste canadien*, 137(2), 21-27.

Loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue. (2024). *Territoire nourricier en Abitibi-Témiscamingue*. Récupéré sur <https://ulsat.qc.ca/saines-habitudes-de-vie/territoire-nourricier/#:-:text=Un%20territoire%20nourricier%20priorise%20l,syst%C3%A8me%20alimentaire%20de%20proximit%C3%A9%20durable.>

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. (2024). *L'économie circulaire*. Récupéré sur <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/en-entreprise/leconomie-circulaire/>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024). *Glossaire*. Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/glossaire-petit.htm#>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024a). *Espèces exotiques envahissantes (EEE)*. Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024c). *Les gaz à effet de serre*. Récupéré sur Changements climatiques : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/questce-ges.htm>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs. (2024d). *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/programme.htm#:~:text=La%20performance%20d'une%20municipalit%C3%A9,lui%20est%20vers%C3%A9%20est%20%C3%A9lev%C3%A9e.>

Ministres responsables de la sécurité civile. (2017). *Renforcer la résilience ensemble. Un cadre de sécurité civile pour le Canada, 3^e édition*. Ottawa : Direction générale des politiques de gestion d'urgence. Sécurité publique Canada.

Office québécois de la langue française. (2008). *Patrimoine*. Récupéré sur <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26501040/patrimoine>

Office québécois de la langue française. (2016). *Vitrine linguistique*. Récupéré sur Canopée : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26532538/canopee>

Office québécois de la langue française. (2019). *Changement climatique*. Récupéré sur Vitrine linguistique : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26513063/changement-climatique>

Office québécois de la langue française. (2022). Récupéré sur Principe des 3RV-E : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26503191/principe-des-3rv-e>

Office québécois de la langue française. (2023). Récupéré sur Connectivité écologique : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26570839/connectivite-ecologique>

Office québécois de la langue française. (2023). Récupéré sur Infrastructure verte : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26571396/infrastructure-verte>

Organisation des Nations Unies. (2015). *Objectifs de développement durable*. Récupéré sur Programme de développement durable : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

Organisation des Nations Unies. (2022, décembre 19). *Décision adoptée par la Conférence des parties à la Convention sur la Diversité biologique - Cadre mondial de la biodiversité de Kunming - Montréal*. Récupéré sur <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

Rayfield, B., Jérôme, D., Francoeur, X., Dumitru, M., Dagenais, D., Vachon, J., . . . Gonzalez, A. (2015). *Les Infrastructures vertes : Un outil d'adaptation aux changements climatiques pour le Grand Montréal*. Montréal : Fondation David Suzuki.

Ville de Québec. (2024). *Verdissement et déminéralisation*. Récupéré sur <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/projet-verdissement.aspx>

Ville d'Ottawa. (2024). *La résilience climatique*. Récupéré sur <https://ottawa.ca/fr/la-resilience-climatique#section-6088d827-5348-4436-9af6-69a20261406f>

Xu, S., Böttcher, L., & Chou, T. (2020). Diversity in biology: definitions, quantification and models. *Phys Biol*, 17(3):031001. doi:10.1088/1478-3975/ab6754. PMID: 31899899; PMCID: PMC8788892.

Yang, M., Afroz, S., Rhodes, N., Crummey, E., & Lewis, P. (2021). *L'infrastructure municipale: Examen de l'infrastructure municipale de l'Ontario et évaluation de son état*. Toronto: Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario.



POLITIQUE ET STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE



**Vaudreuil
— Dorion**